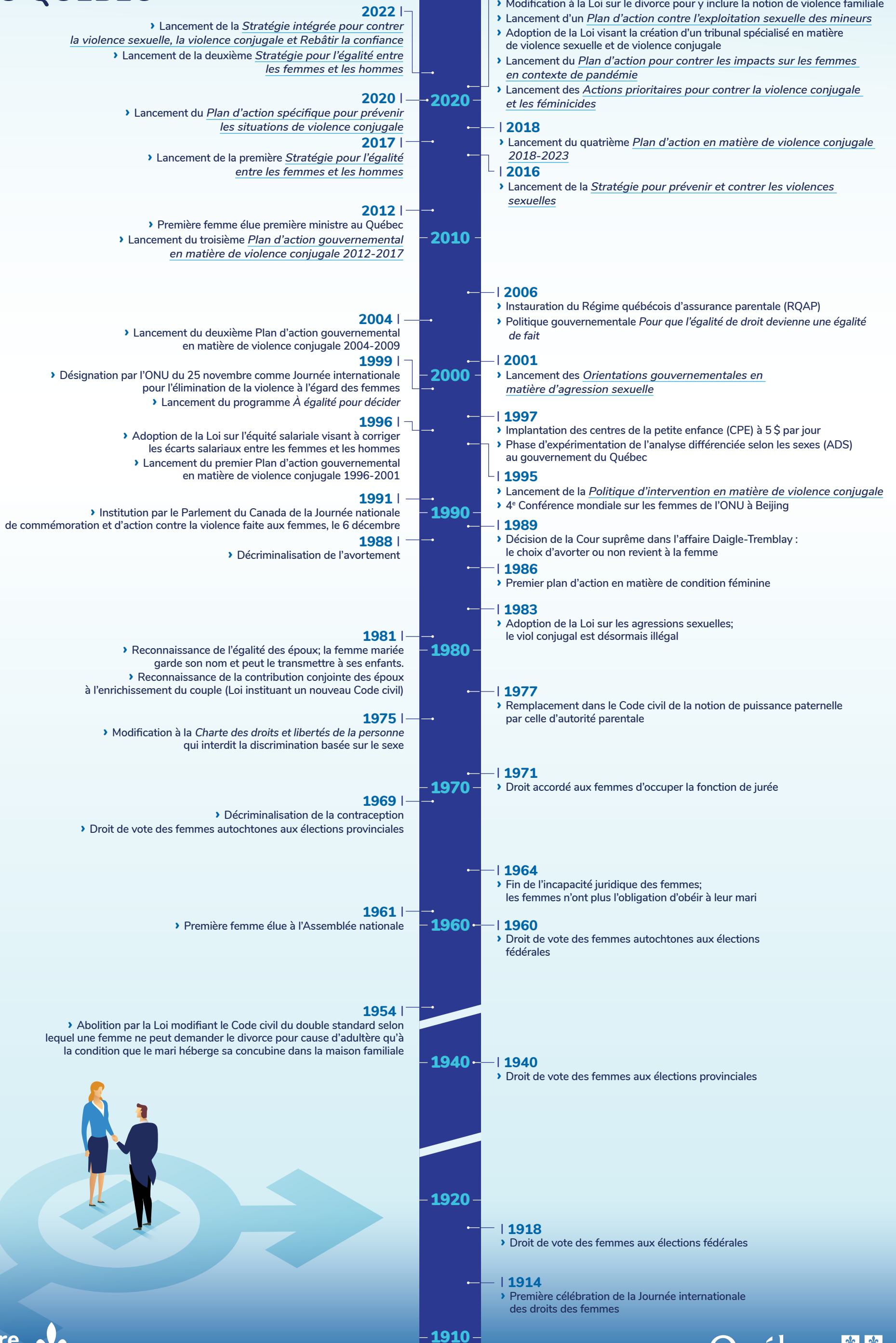


HISTORIQUE DE LA CONDITION FÉMININE AU QUÉBEC



TÉMOIGNAGES

L'égalité de droit est atteinte au Québec depuis plusieurs décennies et protégée par la *Charte des droits et libertés de la personne*. Toutefois, dans les faits, les femmes ne sont pas égales aux hommes. Par exemple, elles sont :

- › plus pauvres que les hommes
- › en plus grand nombre victimes de violence
- › en moins grand nombre à des postes de pouvoir

Que pouvez-vous faire pour contribuer à l'égalité de fait ?

J'encourage la conciliation travail-vie personnelle en accordant des congés aux membres de mon équipe de charpentiers-menuisiers.

Éric, contremaître

Nous séparons les dépenses liées à notre vie commune en fonction de nos salaires respectifs. Cela nous permet d'avoir des économies à la hauteur de nos capacités financières respectives.

Catherine et Maxime, conjoints

Je partage le congé parental avec ma conjointe pour apprendre à connaître notre bébé. Ça me donne l'occasion d'assumer ma part de responsabilités familiales et d'être impliqué dès le retour de l'hôpital.

Raphaël, papa

Je m'assure que les femmes de mon équipe intéressées par un poste de gestion ont pu postuler avant d'ouvrir le recrutement à l'externe.

Jalila, cheffe d'équipe

Ma blonde et moi, on se partage les soins à apporter à mes beaux-parents qui vieillissent.

Billy, conjoint